

COMMISSION TERRITORIALE DE DISCIPLINE

Bonjour à vous toutes et tous, Comité, Président(e) de Club, membres du CA de la LGEH,

La saison 2020/2021 a connu un arrêt prématuré des compétitions et nos licencié(e)s ont de nouveau été durement touché(e)s par cette crise sanitaire.

Je sais que vous vous posez toutes et tous la question concernant les sanctions disciplinaires sur cette saison passée.

Aussi, la Commission Territoriale de Discipline, avec l'accord du Conseil d'Administration de la Ligue Grand Est, a décidé que les dates de suspension non effectuées sur la saison 2020/2021, ne seront pas reportées sur la saison 2021/2022.

Cependant, je tiens à préciser que les dates non purgées ne font pas l'objet d'une amnistie totale.

En effet, si sur la saison 2021/2022 il devait y avoir un nouveau dossier de discipline à l'encontre du mis en cause, le nombre de dates restant à purger sera rajouté à la sanction infligée.

D'autre part, je vous rappelle que les sanctions financières restent dues.

J'espère que la reprise de notre activité après un si long arrêt se fera dans les meilleures conditions possibles.

Je reste bien entendu à votre disposition pour tout éclaircissement complémentaire que vous estimerez nécessaire.

Brigitte DHARREVILLE
Présidente de la Commission Territoriale
De Discipline

